



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mars 2003

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 109 de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettre datée du 5 mars 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les observations (voir annexe) qu'appelle de la part du Gouvernement ivoirien le rapport de la mission d'urgence des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, rapport publié sous la cote S/2003/90, daté du 24 janvier 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire publier l'intégralité dudit texte comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 109 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Noël Emmanuel **Ahipeud Guebo**



Annexe à la lettre datée du 5 mars 2003, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observations du Gouvernement ivoirien sur le rapport de la mission d'établissement des faits du Haut Commissariat des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire du 29 décembre 2002